Système de surveillance ultime

Sécurité. Ancienne filiale d'Airbus, DS2I rachetée par Cordon diversifie son offre en proposant désormais un système de surveillance anti-intrusions digne d'un film de science-fiction, à Val-de-Reuil.

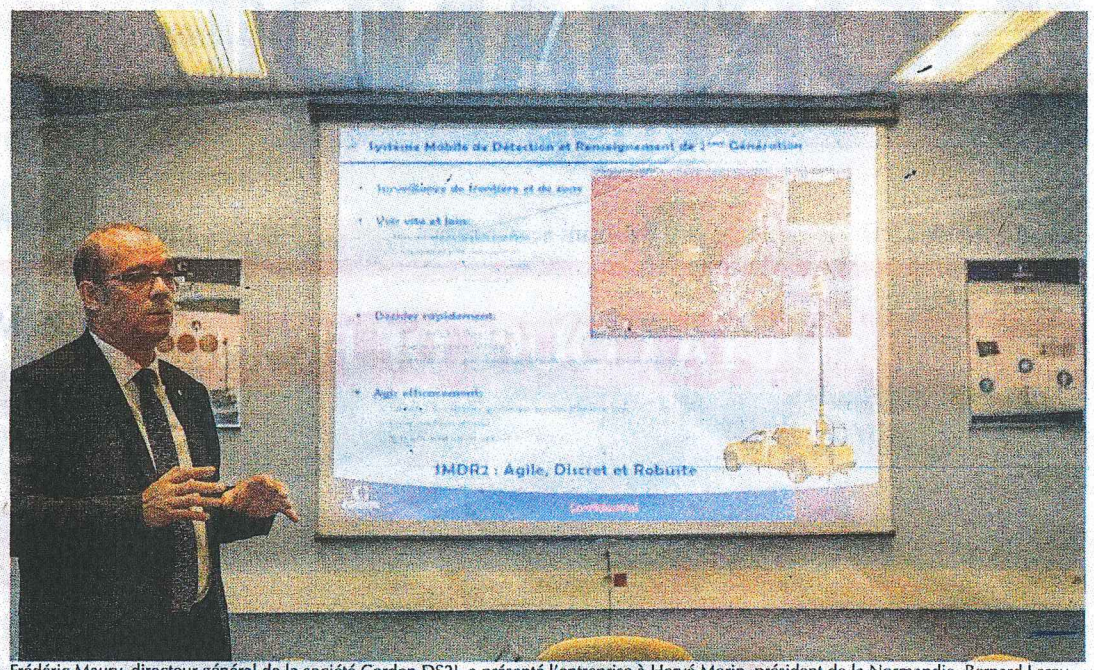

Frédéric Maury, directeur général de la société Cordon DS2I, a présenté l'entreprise à Hervé Morin, président de la Normandie, Bernard Leroy, président de l'Agglo Seine-Eure et François-Xavier Priollaud, premier vice-président

Cordon DS2I est une société... discrète, comme le confie volontiers **Frédéric Maury**, directeur général de la société. Vu de l'extérieur, le site de 6,5 ha ne paye pas de mine. En s'approchant des grillages, il est fort probable que vous aperceviez les panneaux zone protégée. Il y a également fort à parier que vous ayez déjà été détecté par le DPIS installé sur le site. DPIS comme dôme de protection pour infrastructure sensible. C'est la grande innovation de l'entreprise installée à **Val-de-Reuil**, elle a d'ailleurs été récompensée comme l'une des pépites de l'innovation de l'aéronautique de Rouen. Pour les fans de Tolkien, imaginez l'œil de Sauron, il voit tout, détecte tout et de très loin. *« Le mât détecte toute intrusion dans le périmètre jusqu'à 700 m de rayon,* explique Frédéric Maury. *En haut, une caméra à 360° permet de détecter tout mouvement. La totalité de l'équipement peut être rapidement mise en œuvre, le DPIS peut, par exemple, servir à surveiller une escadrille d'hélicoptères Tigre en escale. »*

Centrale nucléaire, port, toute intrusion sera détectée

700 m de rayon, donc, près de 1,5 km de diamètre, la taille du dôme surveillé.

Cet équipement unique en son genre est totalement adaptable selon le client final. Dans sa version militaire, il sera plus cher et utilisera des technologies très pointues. Une application civile demandera moins d'équipements pointus, ce qui ne le rendra pas moins efficace. Si un lapin passe dans le périmètre, il sera détecté et une alarme va retentir sur la tablette de l'opérateur. Ce dernier pourra alors décider d'envoyer le drone afin de reconnaître visuellement le danger. *« Nous pouvons très bien imaginer l'installation de notre dôme dans des installations portuaires ou une centrale nucléaire »,* assure le directeur général.

L'entreprise DS2I a été revendue par Airbus il y a deux ans et continue d'accompagner l'entreprise pour les quatre années qui viennent. *« Notre développement ne peut pas reposer uniquement sur Airbus mais avec des groupes comme Safran, Zodiac, les donneurs d'ordres comme l'armée. »* Car l'entreprise réalise déjà plusieurs systèmes pour des équipements de l'armée et possède plusieurs salles classées secret-défense.

L. H.
l.houssin@presse-normande.com

La vidéo et les photos sur PARIS NORMANDIE.fr

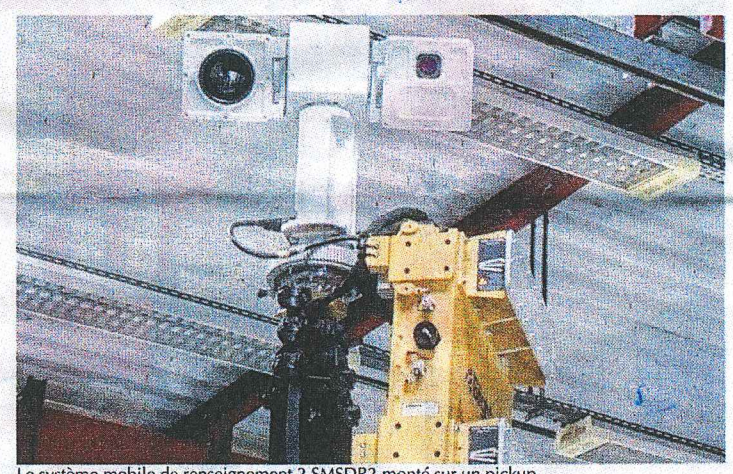
Le système mobile de renseignement 2 SMSDR2 monté sur un pickup

Filière ou pas filière ?

Falsification. Deux dossiers de tentative d'obtention frauduleuse de permis par des réfugiés ont amené le ministère public à s'interroger sur l'existence d'un réseau. Le tribunal n'a pas totalement suivi ces interrogations.

Le tribunal correctionnel a jugé mardi, à **Évreux**, deux dossiers concernant des personnes réfugiées en France essayant de « convertir » leur permis de conduire étranger en un permis français. Après analyse, les permis étrangers se sont révélés être des faux.

Le premier dossier concerne un ressortissant soudanais qui s'est présenté à la préfecture de l'Eure le 25 juillet 2016. Âgé de 32 ans, il a passé son permis en 2010 au Soudan, pays qu'il a dû quitter suite à des problèmes politiques.

« Arrive-t-il qu'il y ait beaucoup de faux permis au Soudan ? », lui demande la présidente via un interprète. Le prévenu, sans avocat, ne sait pas. Il est sûr d'avoir passé son permis là-bas. *« Il a payé un package de 16 000 € pour arriver en France et il y viendrait sans son passeport mais avec son permis de conduire ? »,* doute le ministère public. Évoquant un cas jugé une semaine plus tôt, il soupçonne *« la création d'une filière en pleine composition »* utilisée par *« des personnes qui essayent de s'enraciner un peu plus dans notre pays ».* Et le magistrat de requérir quatre mois de prison avec sursis. Le Soudanais a été reconnu coupable avec une confiscation de son permis comme peine. *« Et comme on l'a déjà votre permis, on le garde »,* a conclu la présidente.

Deuxième dossier : un ressortissant congolais de 52 ans s'est présenté à la préfecture le 10 janvier. Initialement, explique-t-il, il voulait passer un permis français.

Permis confisqué et relaxe

Blessé par balle à un bras en République démocratique du Congo (RDC), reconnu comme travailleur handicapé, on lui a expliqué qu'il fallait un avis médical. Un avis qu'il a pensé obtenir en préfecture. Là, un agent lui a quand même conseillé de laisser son permis pour voir si un échange était possible en lui précisant que son permis allait être analysé. Il l'a laissé. Ce n'est qu'une fois connu les résultats de l'analyse, qui disait que le permis était un faux, qu'il a été convoqué.

À la barre, l'homme explique qu'en RDC il avait déjà fait renouveler son permis six fois et que s'il avait su son permis faux, il ne l'aurait pas laissé à la préfecture. Une défense qui ne convainc toujours pas le ministère public. Il tique sur les renouvellements payés en dollar quand la monnaie officielle de RDC est le franc congolais. Et sur l'ignorance de l'existence de fraudes par le prévenu. *« Je persiste et je signe qu'on met le doigt sur une filière qui teste les services de la préfecture de l'Eure »,* requiert le magistrat qui réclame trois mois de prison avec sursis. Le prévenu a été relaxé.